

Offre d'emploi

Financement doctoral de 40 mois : analyse juridique de la sécurité sociale des travailleurs et travailleuses atypiques en Belgique

Projet interuniversitaire CHANGE (UAntwerpen-ULB-KU Leuven) financé par la Politique scientifique fédérale

Le Centre de droit public et social de l'ULB (<http://droit-public-et-social.ulb.be>) offre un contrat de travail de 40 mois, à temps plein, à compter du **1^{er} mars 2023**. Ce financement vise à permettre la réalisation d'une thèse de doctorat en sciences juridiques sur le thème de la sécurité sociale des travailleurs et travailleuses atypiques en Belgique.

Cette offre fait suite à l'obtention par le promoteur de la thèse d'un financement auprès de BELSPO (l'administration de la Politique scientifique fédérale), au sein d'un consortium interuniversitaire et interdisciplinaire réunissant des sociologues des politiques sociales de l'UAntwerpen et de la KU Leuven et des juristes de droit social de l'ULB. Emmené par la professeure Sarah Marchal (UAntwerpen, *Centrum voor Sociaal Beleid*), coordinatrice du projet, le consortium est porté conjointement par les professeurs Daniel Dumont (ULB, Centre de droit public et social), Ive Marx (UAntwerpen, *Centrum voor Sociaal Beleid*) et Wim Van Lancker (KU Leuven, *Centrum voor Sociologisch Onderzoek*), co-promoteurs. Le projet de recherche est dénommé « Changing work, changing incomes : designing a responsive social protection system for all » (CHANGE, en abrégé).

Le projet CHANGE part du constat, bien connu, que notre système de protection sociale demeure encore et toujours largement articulé autour de la figure du travailleur à durée indéterminée et à temps plein, alors que les situations dites « non standard » ne cessent de se multiplier et de se diversifier. Le projet entend fort affiner ce point de départ, au moyen d'analyses empiriques et juridiques détaillées, concentrées sur un certain nombre de groupes cibles et dans un certain nombre de secteurs de la sécurité sociale. De manière générale, il vise d'abord à mieux documenter les conditions de vie et d'accès aux prestations sociales des travailleurs concernés, et à essayer de tirer plus au clair ce qui exactement fait problème pour eux. Dans la foulée, il entend ensuite réfléchir, sur la base des observations empiriques et juridiques qui seront faites, à un possible recalibrage de notre système de protection sociale, qui soit en mesure de mieux couvrir les publics étudiés.

Pour mener à bien le projet, un doctorant ou une doctorante va être engagé(e) simultanément dans chacune des trois équipes de recherche impliquées : un(e) juriste de droit social à l'ULB, un(e) sociologue des politiques sociales à l'UAntwerpen et un(e) autre à la KU Leuven. Chacune des trois équipes assumera une partie de l'ensemble du projet de recherche, étant entendu que celui-ci sera déployé de manière collaborative.

Sujet de la recherche doctorale à réaliser

La pandémie de covid-19 a confirmé le rôle vital, au sens premier du terme, de la sécurité sociale dans la sauvegarde des moyens de subsistance des personnes face à des chocs perturbateurs majeurs tels que celui que nous avons connu. Mais la même pandémie a également fait apparaître que certains groupes de travailleurs et travailleuses sont peu ou mal couverts par la protection sociale, de sorte qu'ils passent parfois entre les mailles du filet. C'est le cas en particulier des travailleurs salariés atypiques, ainsi que des travailleurs indépendants situés en bas de l'échelle sociale. Si ce problème de l'insuffisance des couvertures sociales existantes pour certains publics a été fort visible par la crise socio-sanitaire, il constitue en réalité une difficulté plus ancienne, à laquelle de nombreux États-providence développés sont confrontés et à laquelle ils peinent à répondre. Tel est le cas de la Belgique.

Dans notre pays comme ailleurs, les chiffres montrent que l'emploi atypique – à temps partiel, à durée déterminée, intérimaire, etc – est en augmentation, tandis que se multiplient aussi les situations dans lesquelles des individus combinent diverses formes de « petits boulots » et d'activité indépendante. Dans le même temps, les assurances sociales demeurent encore, dans une large mesure, organisées autour d'une distinction tranchée entre le travail salarié et le travail indépendant, tout en étant par ailleurs entièrement articulées autour de la figure du travailleur stable à temps plein. Il en résulte d'importantes lacunes dans la protection contre les risques sociaux de tous les travailleurs, de plus en plus nombreux, qui ne sont pas inscrits dans le modèle de l'emploi « standard ». Dans ce contexte, il est urgent de réfléchir à la nécessité et à la possibilité de reparamétrer notre système de protection sociale, afin de l'adapter aux reconfigurations du marché du travail. Pour cela, il est indispensable de mieux identifier, dans les réglementations de sécurité sociale, les « nœuds » précis qui sont de nature à générer de la sous-protection.

C'est précisément l'objet du projet interuniversitaire CHANGE. Un descriptif plus détaillé de son volet juridique figure en annexe.

Environnement de recherche

Le doctorant ou la doctorante réalisera sa thèse sous la supervision et avec l'aide du **professeur Daniel Dumont**, titulaire de la chaire de droit de la sécurité sociale de l'ULB, chercheur au Centre de droit public et social et promoteur de la thèse.

Le **Centre de droit public et social de l'ULB** est un centre de recherche dynamique de la Faculté de droit et de criminologie, constitué d'une vingtaine d'enseignants-chercheurs à temps plein et de nombreux autres membres à temps partiel. Ses principaux domaines d'expertise sont le droit public, le droit social et la philosophie du droit. Dans son domaine, l'équipe de droit social de l'ULB est la plus importante en Communauté française. Ses membres déploient leurs recherches de façon privilégiée autour de la thématique générale « Travail et inégalités sociales ». Par ailleurs, l'équipe coordonne un master de spécialisation en droit social, unique en Belgique francophone, et est très régulièrement sollicitée pour réaliser des recherches appliquées et des missions d'expertise pour le compte d'autorités publiques, notamment sur le travail précaire. Elle dispose d'un vaste réseau de contacts au sein des administrations, du monde syndical et patronal, et des autres équipes universitaires de droit social et de sociologie des politiques sociales. Elle est insérée dans l'Association belge pour le droit du travail et de la sécurité sociale (ABETRASS), ainsi que dans le Labour Law Research Network (LLRN).

Les deux équipes partenaires du projet CHANGE, le *Centrum voor Sociaal Beleid* de l'UAntwerpen (prof. Sarah Marchal, coordinatrice, et prof. Ive Marx) et la *Social Work and Social Policy research team* de la KU Leuven (prof. Wim Van Lancker), sont spécialisées dans la socio-économie quantitative des politiques sociales. Dans leur domaine, ce sont des équipes de premier plan, de renommée internationale.

Le doctorant ou la doctorante disposera d'un bureau, éventuellement partagé, au sein du Centre de droit public et social. Il ou elle pourra compter sur le soutien de plusieurs de ses membres, en fonction de leur domaine d'expertise respectif, et pourra capitaliser sur des recherches réalisées récemment au sein de l'équipe de droit social de l'ULB autour de la couverture sociale des travailleurs et travailleuses précaires¹. L'encadrement

¹ Notamment : E. DERMINE et D. DUMONT (dir.), double numéro spécial « Le droit social face à la crise du COVID-19 : panser le présent et penser l'après », *Journal des tribunaux du travail*, n° 1363-1364, 2020, p. 153-192 (1^{ère} partie) et n° 1365-1366, 2020, p. 193-228 (2^{ème} partie), www.larcier.com/fr/le-droit-social-face-a-la-crise-du-covid-19 ; S. GERARD, J. GILMAN et A. MECHELYNCK et D. DUMONT, *Le travail précaire. Une cartographie juridique du travail atypique et des protections (non) garanties par le droit social*, rapport pour le compte de l'Observatoire de la santé et du social de Bruxelles-Capitale, Bruxelles, Centre de droit public et social de l'ULB, 2021, 442 p. ; G. VAN LIMBERGHEN, D. DUMONT, F. LOUCKX, S. MARCHAL et B. CANTILLON, « Un regard critique et propositionnel sur les assurances sociales des salariés et des indépendants. Analyse au départ de la recommandation de l'Union européenne relative à l'accès des travailleurs à la protection sociale », *Revue belge de sécurité sociale*, vol. 63, n° 1, 2021, p. 49-134 ; D. DUMONT, S. GERARD, J. GILMAN et A. MECHELYNCK, « Le droit social face au travail précaire. Enseignements d'une cartographie juridique du travail atypique », *Revue belge de sécurité sociale*, à paraître.

secondaire par un(e) sociologue des politiques sociales pourra également être sollicité si cela apparaît pertinent.

Le doctorant ou la doctorante sera engagé dans les liens d'un contrat de travail avec l'ULB, au barème 510 de la Communauté française (personnel scientifique titulaire d'un master). Certaines dépenses liées à la réalisation de la thèse de doctorat pourront être prises en charge par les frais de fonctionnement alloués par BELSPO au consortium : matériel informatique, ouvrages, séjours à l'étranger, etc.

Il est attendu de l'intéressé(e) qu'il ou elle participe aux activités collectives du Centre de droit public et social.

Profil recherché

Les candidat(e)s doivent être titulaires d'un master en droit, avec grade. Ils doivent aussi être capables de rédiger en anglais et avoir une maîtrise au moins passive du néerlandais.

Constituent des atouts évidents : une expérience professionnelle pertinente, telle une pratique du droit social au barreau ; un master de spécialisation en droit social ; un second diplôme en sciences humaines.

Intéressé(e) ?

De plus amples renseignements sur le poste à pourvoir et la recherche à réaliser peuvent être obtenus auprès du professeur Daniel Dumont (daniel.dumont@ulb.be). Le projet de recherche complet (48 p.) qui a été retenu par BELSPO peut être communiqué sur demande.

Les candidatures doivent lui être envoyées par courriel avant le **mercredi 15 février 2023** au plus tard. Elles doivent comprendre les pièces suivantes :

- une lettre de motivation,
- un curriculum vitae détaillé, présenté conformément au canevas type de l'ULB (ce canevas doit être complété en ligne à l'adresse www.ulb.be/fr/documents-officiels/completer-votre-cv-en-ligne, puis téléchargé et joint au dossier de candidature),
- un écrit, tel une publication scientifique ou un travail de fin d'études, attestant des capacités de recherche et de rédaction.

Une présélection sera opérée sur la base des dossiers soumis. Les candidat(e)s retenu(e)s seront invité(e)s à une audition dans le courant de la seconde moitié du mois de février, en vue d'une entrée en fonction en principe le 1^{er} mars 2023. Cette entrée en fonction est susceptible d'être retardée, en concertation avec le promoteur.

Annexe : le volet juridique du projet CHANGE

Le volet juridique du projet interuniversitaire CHANGE a un triple objet. Les deux premiers sont de nature analytique ; le troisième, propositionnel.

D'abord, il visera à analyser les différents concepts de revenus et de besoins utilisés dans les principales branches de la sécurité sociale qui couvrent les risques liés au travail, à savoir le chômage et l'incapacité. Il le fera en s'intéressant aux assurances sociales comme aux dispositifs de nature assistancielle. Seront ainsi analysées les réglementations de l'assurance chômage (du droit passerelle, pour les indépendants) et du droit à l'intégration sociale, d'une part, ainsi que l'assurance incapacité de travail et les allocations aux personnes handicapées, d'autre part. Il semble que de nombreux travailleurs atypiques qui sont confrontés à l'inactivité professionnelle ou à des problèmes de santé ne parviennent pas à remplir les exigences contributives fixées par les assurances sociales et sont donc orientés tantôt vers le centre public d'action sociale (CPAS), tantôt vers l'administration en charge des allocations aux personnes handicapées (DG Personnes handicapées du SPF Sécurité sociale). Afin de clarifier pourquoi et comment précisément, la recherche visera à mettre en carte les différents concepts utilisés pour déterminer le revenu – du côté des assurances – et les besoins – du côté de l'aide sociale. Souvent formulés en termes techniques et obscurs par les législations, ces concepts seront clarifiés et comparés entre eux, en quête de cohérence.

Dans la foulée de cette cartographie juridique, la recherche visera ensuite à confronter un certain nombre de profils récurrents de travailleurs atypiques avec les réglementations de sécurité sociale sur le chômage et l'incapacité, afin de mieux mettre en lumière les lacunes des conceptualisations juridiques actuelles du revenu et des besoins. A cet effet, un certain nombre de profils de travailleurs « atypiques typiques » seront sélectionnés, sur la base des données empiriques disponibles, tels que le travailleur à temps partiel en dessous du seuil du tiers temps, le travailleur à bas salaire qui est également indépendant complémentaire, le travailleur intérimaire couvert par des contrats journaliers, etc. Le devenir de cet échantillon de cas significativement présents sur le marché du travail belge sera alors exploré : comment les branches de la sécurité sociale couvrant les risques liés au travail prennent-elles en charge ces travailleurs atypiques dont les revenus sont faibles ou instables ? Cette approche permettra de mieux mesurer le degré de réactivité de notre État social face aux situations précaires. En la déployant, une attention particulière sera accordée à la dimension de genre, dans le sens où il est fort plausible que les réglementations ne soient pas exemptes de biais genrés, dont certains constituent peut-être même des sources de discrimination indirecte à débusquer.

Après avoir scruté comment l'évolution des profils atypiques de travail et de revenus interagit avec les droits sociaux, la dernière étape consistera à envisager les contours d'un possible recalibrage de notre système de protection sociale. Comment redéfinir nos concepts juridiques de revenu et de besoins, à la lumière des lacunes qui altèrent actuellement l'efficacité du système en place ? Quels sont les marqueurs de vulnérabilité

qu'il serait légalement possible d'inclure dans le *design* de nos politiques sociales ? Il s'agira de proposer un certain nombre de mesures techniques à même de mieux opérationnaliser, ou de restaurer, le schéma historique de la sécurité sociale : « de chacun selon ses capacités, à chacun selon ses besoins ». À cette occasion, une attention particulière devra être accordée à l'élimination des barrières sexistes qui auront été identifiés précédemment.

Un descriptif détaillé, en anglais, de l'ensemble du projet de recherche CHANGE est disponible sur demande. Il comprend la présentation des volets empiriques de la recherche.